

## FORMATION CONTINUE

La formation continue a lieu tous les 5 ans, par le biais d'une mise à jour de la législation du transport public particulier de personnes afin de permettre la validation de la carte professionnelle du taxi.

### Programme de formation continue en présentiel

#### Objectif général

La remise à niveau des acquis et la mise à jour de la législation sur le transport public particulier de personnes.

#### Public visé et prérequis

**Public visé :** les taxis ayant 5 ans d'activités

**Prérequis :** les conducteurs de taxis ayant leur carte professionnelle valident de plus de 5 ans.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Satisfactions stagiaires : 4.7/5 (9 avis)

Taux d'abandon : 0 %

#### Modalités et délais d'accès :

A l'issue de votre préinscription à la formation, puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre estimé de 30 jours.

#### Objectifs pédagogiques de la formation

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

1. **Actualiser ses connaissances sur le droit du transport public particulier de personnes**
2. **Actualiser ses connaissances sur la réglementation spécifique à l'activité taxi**
3. **Actualiser ses connaissances du code de la route**
4. **Actualiser ses compétences sur les nouvelles notions de Premiers secours Civique (PSC1)**

#### Programme pédagogique de la formation

##### 1. Actualiser ses connaissances sur le droit du transport public particulier de personnes

1. Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
2. Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
3. Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
4. Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
5. Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
6. Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;

7. Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
8. Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
9. Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
10. Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
11. Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
12. Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
13. Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

## **2. Actualiser ses connaissances sur la réglementation spécifique à l'activité taxi**

1. Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
2. Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
3. Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
4. Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
5. Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
6. Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).
7. Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.
8. Connaître la réglementation locale en vigueur. - Arrêté préfectorale
  - Arrêté des prix
  - Convention locale

## **3. Actualiser ses connaissances du code de la route**

1. Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
2. Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
3. Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
4. Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
5. Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
6. Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
7. Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
8. Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
9. Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
10. Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

#### **4. Actualiser ses compétences sur les nouvelles notions de Premiers secours Civique (PSC1)**

01. Massage cardiaque
02. Utilisation du Défibrillateur
03. Premiers secours

#### **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre**

**Moyens pédagogiques** : Test de connaissances avant la formation, documentations sur la législation nouvelle du T3P (transport public particulier de personnes) Support PowerPoint, Apports théoriques, Arrêtés préfectoraux, Évaluation formative à la fin de chaque objectif pédagogique.

Exercices pratiques et cas d'école, QCM formatifs, Echanges de groupe, Support de cours.

**Moyens techniques** : Formation en salle équipée de tables et chaises, tableau blanc grand format, pa-perboard, photocopieuse, ordinateur, vidéoprojecteur.

**Moyens d'encadrement** : les formateurs encadrant la formation ont tous des années d'expériences du taxi avec le responsable pédagogique qui a plus de 14 ans de formations et 18 ans de taxi.

#### **Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats**

**Suivi de l'exécution** : fiche d'émargement des taxis par demi-journée (signatures des présences)

**Appréciation des résultats** : Évaluation de satisfaction de la formation par les stagiaires, Évaluation de l'acquisition des compétences en fin de formation, Attestation individuelle de fin de formation, Evaluation à froid en situation de travail à destination des employeurs.

#### **Organisation et fonctionnement de la formation**

**Durée totale de la formation** : 2 jours soit 14 heures

**Horaires** : sur le 2 jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Rythme** : en continue

**Mode d'organisation pédagogique** : présentiel

**Nombre de participants maximum** : 20 participants au maximum

**Lieu de formation** : CFTE 12 Chemin Maurice Ferréol 69120 Vaulx en Velin

**Tarif** : 300.00€ soit 21.43€ de l'heure (14 heures) (non assujetti à la TVA) par stagiaire